

Intervention de Franck Riester, ministre de la Culture

Pour ouvrir le 29^{ème} colloque NPA Le Figaro, Franck Riester est revenu sur quelques actualités importantes du secteur de l'audiovisuel et des médias.

Ainsi, il s'est félicité que **la France devienne le premier pays à transposer la partie droit voisin pour les éditeurs de presse de la directive droit d'auteur** avec la PPL Assouline, qui a été votée à l'Assemblée Nationale.

Il a également confirmé travailler actuellement sur la loi audiovisuelle, qui sera **présentée à l'été et discutée soit à l'automne soit début 2020**. Elle aura 3 grandes parties :

- **La régulation**, à la fois dans l'organisation du secteur, dans ses pouvoirs et dans les outils donnés aux régulateurs ;
- **Le financement de la création**, avec la transposition de la directive SMA et de la directive droit d'auteur (pour la partie qui n'aurait pas encore été transposée).

D'après le ministre de la Culture, le financement de la création est un sujet majeur car les modèles de financement de la création ont été, et sont, bouleversés par de grands acteurs du net et de la création. D'après lui, « ***nous devons maintenir ce qui a fait notre spécificité, de rester des industries créatives et des industries qui permettent encore d'entretenir et de financer l'exception culturelle française*** » ;

- **L'audiovisuel public**, avec une réaffirmation de l'ambition du gouvernement en matière d'audiovisuel, au sujet de :
 - la réaffirmation des missions de services publics dans l'audiovisuel ;
 - la gouvernance, l'organisation de l'audiovisuel.